GSF BOURESMAU 9 PLACE ANDRE EMLINGER 64100 BAYONNE TEL:05.59.58.05.90

MAIL: sav@bouresmau-gsf.fr

BAREME DE FACTURATION SERVICE APRES VENTE TTC T.V.A 20% ELECTROMENAGER AU 01/01/2023

FORFAIT INTERVENTION

Tarif applicable jusqu'à une heure, au-delà facturation sur la base horaire + pièces détachées et fournitures en sus)

TAUX HORAIRES (main d'œuvre spécialisée) Electroménager.......54€

ENLEVEMENT ET RELIVRAISON

Enlèvement et relivraison au domicile du client après réparation en atelier............. 39€

PRISE EN CHARGE MATERIEL EN ATELIER

Gros électroménager (lavage cuisson) 54€ Cette prise en charge sera réduite sur le montant de réparation ou sur l'achat d'un appareil

neuf ou équivalent dans un délai de 3 mois.

DEVIS

Toute réparation au-dessus de 150€ fera l'objet d'un devis. Pour les interventions à domicile il sera demande une prise en charge de 89€.Les travaux ne seront effectués qu'à réception du présent devis revêtu de la mention (Bon pour travaux signé et accompagne d'un versement correspondant à 50% du devis. Sans réponse dans un délai de 30 jours, nous considérons que vous ne donnez pas suite à notre proposition et que le matériel non récupéré dans ce délai sera détruit.

CONDITION DE PAIEMENT

Toute intervention est payable au comptant. Le technicien effectue en présence le chiffrage de l'intervention, aucune réclamation ultérieure ne pourra être reçue. Pour toute facture impayée, il sera compte 8€ pour frais administratifs et de recouvrement

PIECES DETACHEES

Nos pièces détachées sont garanties 6 mois à partir de la date de la facture à condition qu'elles aient été mises en place par un de nos techniciens. Cette garantie ne s'étend pas aux pièces changées gratuitement pendant la période de garantie. Elle comporte uniquement les fournitures à l'acheteur des pièces à l'exclusion des frais de main d'œuvre et de déplacement.

LES PIECES DETACHEES AU COMPTOIR NE SONT NI REPRISES NI ECHANGEES